

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERVAL, dûment convoqué par le Maire de TERVAL s'est assemblé en conseil municipal à l'Espace Concordia de LA TARDIERE - Commune de Terval, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire.

Date de convocation : 03 Février 2026

Présents : CRABEIL D - BRIFFAUD LM - BOISSON P - BETARD N - TURPAULT JM - AUBINEAU C - TURPEAU S - BERLAND-BECOT L - LOCHEREAU F - PASQUIER-NOIRAUT M - BAUGET C - POUPIN M - ADAM Y - LERAY E - CHARRIER C - GROLLEAU A - CHEVALLEREAU R - LIAIGRE G - RASSINOUX F - VERDON M - AUBINEAU M - LOISEAU S - DEDIN-LAPORTE A - AUGUIN A - VERDON O - BRETON L - VRIGNAULT A - PUAUD Q - RAMBAUD A - GUERINEAU S - MACÉ C
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

METAY F représenté par BETARD N
BECHETOILLE-SAUZEREAU M
GERBAUD C

Absents : DARD E
RAUTUREAU C

Secrétaire : LERAY E

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions prises dans le mois**
 - **Ressources Humaines :**
2. **Validation avancement de grade « Agent de maîtrise »**
 - **Voirie :**
3. **Demande d'acquisition d'un chemin dans la Zone du Bourg-Bâtard**
4. **Demande d'acquisition d'un chemin communal au village de Boileau à la Chapelle-aux-Lys**
 - **Bâtiments :**
5. **Validation du rapport d'analyse des offres pour l'espace d'accueil, de groupes scolaires, de réceptions, de réunions de travail en lien avec le centre d'astronomie de la Chapelle-aux-Lys**
6. **Vendée numérique : convention pour l'installation et la maintenance de passerelles LORA sur l'église du Breuil-Barret**
7. **Questions diverses**

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2025 des membres présents.

1) Décisions prises dans le mois

Devis validés dans le mois :

- FILLONNEAU – enceinte église BB 126.00 € TTC
- MECA – achat percolateur salle communale BB 188.40 € TTC
- CAFE MAJOR TOM – buffets vœux personnel & départ retraite..... 265.00 € TTC
- FILLONNEAU – réparation sono portable LT 121.00 € TTC
- E.COLLECTIVITES – certificat électronique maire 240.00 € TTC
- AGRIMJ – réparation broyeur accotement BB 2 027.08 € TTC
- BELAUD SARL – remplacement chauffe-eau locatif BB 982.10 € TTC
- SIGNAUX GIROD – panneaux et plots solaires..... 1 709.95 € TTC
- METI – réparation chaudière – périscolaire LT 1 693.14 € TTC
- CAFE MAJOR TOM – inauguration café CAL 420.00 € TTC
- BREM'O – évier + rince verres (avenant 1) Ostaderia LT 673.52 € TTC
- BELAUD SARL – modification hotte restaurant l'annexe LT 387.25 € TTC
- BELAUD SARL – modif. éclair. intérieur mairie + bibliothèque LT.... 1 638.35 € TTC
- BELAUD SARL – remplacement éclair. Ext parking mairie LT..... 1 094.45 € TTC
- BELAUD SARL – disconnecteur chaudière périscolaire LT..... 142.49 € TTC
- BELAUD SARL – réparation ventilo-convecteur RS LT 441.11 € TTC

Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de décembre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.

2) validation avancement de grade « agent de maîtrise »

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenu de la réussite d'un agent à l'examen d'agent de maîtrise et de la présentation de son dossier en promotion interne, il convient de créer un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

De créer un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/04/2026. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'agent de maîtrise.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/04/2026 comme suit :

EMPLOIS									
EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdo en H		Total		Catégorie			Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (art.3-3 loi du 26/01/1984)
	TC	TNC	En H	En ETP	A	B	C		
SECTEUR ADMINISTRATIF									
	105	28	133	3,8					
DGS	35		35	1	X			REDACTEUR principal de 1ère classe	OUI
Agent d'accueil	35		35	1		X		Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	OUI
Gestionnaire comptabilité et marchés publics	35		35	1	X			Rédacteur	OUI
Agent d'accueil et assistant RH		28	28	0,80		X		Adjoint administratif territorial	OUI
SECTEUR ANIMATION									
	0	16,00	12,02	0,34					
Agent d'animation		17,75	15	0,43		X		Adjoint d'animation territorial de 2ème classe	OUI
Agent d'animation		16,00	12,02	0,34		X		Contractuel - CDI	OUI
SECTEUR SOCIAL									
	70	22	92	2,6789					
Directrice de micro enfance	35		35	1	X			Educateur de jeunes enfants	OUI
Accompagnant éducatif petite enfance		22	22	0,63		X		Adjoint d'animation	OUI
Accompagnant éducatif petite enfance	35		35	1		X		Adjoint d'animation	OUI
SECTEUR MEDICO SOCIAL									
	70	0	70	2					
Auxiliaire de puériculture	35		35	1	X			Auxiliaire de puériculture	OUI
Auxiliaire de puériculture	35		35	1	X			Auxiliaire de puériculture	OUI
SECTEUR TECHNIQUE									
	245	30	275	7,71429					
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Responsable service technique	35		35	1	X			Agent de maîtrise	OUI
Agent de restauration		22	19,43	0,56		X		Emploi de catégorie C	OUI
Agent de surveillance pause méridienne		8	5,57	0,16		X		Emploi de catégorie C	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1	X			Emploi de catégorie C	OUI
Agent d'entretien		2,50	2,50	0,07		X		Emploi de catégorie C	OUI
TOTAL	490	96,00	577	16,49					

- Séverine GUERINEAU sort de la salle et ne participe pas au vote

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	31
<i>présents</i>	30	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	31	TOTAL	31

3) Demande d'acquisition d'un chemin communal dans la Zone du Bourg-Bâtard à La Tardière

Monsieur le Maire signale au Conseil, que SAS AUBRY PK, a demandé à la Commune d'acheter la moitié du chemin communal La Tardière-La Châtaigneraie à la zone artisanale du Bourg Bâtard.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin que M. Kévin AUBRY fasse les démarches auprès du notaire.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de vendre la parcelle communale ZD 180 de 135 m² à SAS AUBRY PK et précise que les frais de notaires et géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **CONFIRME** qu'une autre délibération sera nécessaire quand nous aurons le document d'arpentage avec la section cadastrale et la superficie de cette parcelle.

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	32
<i>présents</i>	31	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	32	TOTAL	32

4) Demande d'acquisition d'un chemin communal au village de Boileau à la Chapelle-aux-Lys

Monsieur le Maire signale au Conseil, que M. Gérard CAILLAUD, a demandé à la Commune d'acheter des parcelles communales au village de Boileau à la Chapelle-aux-Lys.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin que M. Gérard CAILLAUD fasse les démarches auprès du géomètre et du notaire.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de vendre les parcelles communales à M. Gérard CAILLAUD et précise que les frais de notaires et géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **CONFIRME** qu'une autre délibération sera nécessaire quand nous aurons le document d'arpentage avec la section cadastrale et la superficie de cette parcelle.

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	32
<i>présents</i>	31	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	32	TOTAL	32

5) validation du rapport d'analyse des offres pour l'espace d'accueil, de groupes scolaires, de réceptions, de réunions de travail en lien avec le centre d'astronomie de La Chapelle-aux-Lys

VU l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics,

VU le décret 2016-360 du 25/03/2016 art.27

VU le rapport d'analyse des offres de date du 18 Novembre 2025 ;

VU la présentation de ce rapport à la commission bâtiments du 20 Janvier 2026 ;

CONSIDERANT que la présente opération a pour objet les travaux de construction d'un espace d'accueil, de groupes scolaires, de réceptions, de réunions de travail en lien avec le centre d'astronomie de la Chapelle-aux-Lys

CONSIDERANT que les travaux sont répartis en 5 lots

CONSIDERANT que le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

Méthodologie – délais d'exécution - planning

Moyens humains et techniques affectés au chantier

Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier

Mesures prévues pour le traitement des déchets

2. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer pour les travaux de construction d'un espace d'accueil, de groupes scolaires, de réceptions, de réunions de travail aux entreprises ci-dessous :

Lot 01 : Gros œuvre

100.00 VENANT

21 564.72 € HT
Fontenay-le-Comte (85)

Lot 02 : Charpente - couverture

60.00 GAURIAU Romain

39 987.10 € HT
Chapelle-aux-Lys (85)

Lot 03 : Bâches

60.00 SOFAREB

8 205.00 € HT
Fontenay-le-Comte (85)

Lot 04 : Electricité

100.00 BELAUD Gildas

3 237.50 € HT
La Châtaigneraie (85)

- **INDIQUE** que le lot 05 – peinture ne sera pas attribué au marché
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites sur le budget principal au compte 2138 opération 64
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché n° 2026-01 « les travaux de construction d'un espace d'accueil, de groupes scolaires, de réceptions, de réunions de travail en lien avec le centre d'astronomie de la Chapelle-aux-Lys » et toutes les pièces relatives à ces décisions.

- *Angéline VRIGNAULT sort de la salle et ne participe pas au vote*

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	31
<i>présents</i>	30	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	31	TOTAL	31

6) Vendée numérique : convention pour l'installation et la maintenance de passerelles LORA sur l'église du Breuil-Barret

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour l'installation et la maintenance de passerelles LoRa avec Vendée Numérique, dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique qui demande l'autorisation à la collectivité pour implanter une passerelle de type LoRa, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs.

Cette passerelle LoRa sera installée à l'Eglise Saint-Hilaire de Breuil-Barret.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'installation et la maintenance de la passerelle LoRa avec Vendée Numérique.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	32
<i>présents</i>	31	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	32	TOTAL	32

18) Questions diverses

A Terval, le 10.02.2026

Le Maire,

Damien CRABEIL



Le Secrétaire de Séance,

Elisabeth LERAY

A handwritten signature in dark ink, consisting of stylized initials and a surname.